

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 Septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le dix-sept septembre deux mille treize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Etaient présents (12) :** M. Didier GUILBAULT, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, M. Roger AUPETIT, M. Jean-Michel CASSAGNE, M. Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Véronique SANTERRE, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Renée THEVES, M. Eric MOUTARDIER.

**Etaient absents représentés (2) :**

M. René DAUDIN pouvoir à M. Didier GUILBAULT  
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

### Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 10 Juillet 2013.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **1. Amortissement : Subventions d'équipement – 037 210 025/2013 :**

La Commune a réalisé en 2012, des travaux d'enfouissements d'électricité et de réseaux téléphone au lieu-dit « Le Brosseau, La Catinerie » – Tranche 2 –

Les subventions d'équipements versées s'amortissent, afin de respecter la régularisation comptable, il convient de prévoir la durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe la durée d'amortissement à 15 ans.

#### **2. Décision modificative N° 2013-01 - 037 210 026/2013 :**

M. Didier GUILBAULT, Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions du maire concernant les virements de crédits suivants :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Dépenses</b>			
6411 / 012	Rémunération personnel titulaire	0.00	-3 900.00
6811 (042)	Dotations aux amortissements des im	0.00	3 900.00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Dépenses</b>			
1641-12	Emprunts en euros	-3 900.00	0.00
28041582-00 (040)	Bâtiments et installations	3 900.00	0.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Arrivée de M. Roger AUPETIT à 18 H 40.

### **3. Subventions 2013 : Associations Communales – 037 210 027/2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

<b>NOM</b>	<b>Subventions 2013</b>
Entente Sportive	1 825 €
Comité des Fêtes	610 €
Amicale des Anciens	610 €
Chorale des Baladins des Bords de l'Indre	80 €
Association des Anciens Combattants	550 €
APE « Trivillage »	150 €
Ecole intercommunale de Football	700 €
Amicale des Chasseurs (Mrs BENOIST, CARRE et MOUTARDIER membres de l'association, ne prennent pas part au vote)	300 €
Comice du Monde rural (0.10 par habit)	89,30 €

### **4. Subventions : Transport Scolaire 2012-2013 – Coopérative Scolaire – 037 210 028/2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Coopérative Scolaire de SAINT BENOIT LA FORET : 638,00 €

- aux parents d'élèves une subvention de 40 € par élève, représentant un tiers du coût annuel acquitté par les familles, au titre du transport scolaire du secondaire de l'année 2012/2013,

Autorise le maire à mandater les subventions,

Dit que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au budget 2013 – article 6745.

### **5. Renouvellement Baux Amicale des Chasseurs de SAINT BENOIT LA FORET – 037 210 029/2013 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échéance des baux de l'Amicale des Chasseurs de SAINT BENOIT LA FORET, concernant des locations de parcelles, et la location d'un bâtiment préfabriqué.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité : (Mrs BENOIST, CARRÉ et MOUTARDIER membres de l'association, ne prennent pas part au vote)

Décide de renouveler les baux suivants :

➤ Amicale des Chasseurs de SAINT BENOIT LA FORET :

Parcelles C 2 : 333 à 369 « Les Landes du Truton »

379 à 383 « Les Landes du Truton »

397 à 409 « Le Grand Chêne »

Parcelle B : 43 à 49 « Les Petites Landes »

524 à 526 « Les Petites Landes »

468 à 469 « Les Petites Landes »

Parcelle B : 245 à 257 « La Grande Lande »

260 à 363 « La Grande Lande »

506 à 514 « La Grande Lande »

365 à 370 « La Grande Lande »

Soit une contenance totale de : 230 Hectares.

➤ Amicale des Chasseurs de SAINT BENOIT LA FORET :

Parcelle B 50 et 51 : Le Carroi Cossard : Bâtiment préfabriqué.

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature des baux.

**6. Garderie Périscolaire : Participation de la Commune de RIGNY-USSE (2012-2013) – 037 210 030/2013 :**

Monsieur le Maire communique au conseil le bilan financier de la garderie périscolaire pour l'année 2012-2013, La participation de la Commune de RIGNY USSE aux frais de fonctionnement est donc de 385,95 €.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la participation de 385,95 € qui sera demandée à la commune de RIGNY USSE, au titre de l'année scolaire 2012/2013,

Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

**7. Indemnité Chauffage – 037 210 031/2013 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Tai Chi Chuan va occuper la salle des fêtes le mercredi pendant l'année scolaire à compter de Septembre 2013, et qu'il y a lieu de lui demander une participation au chauffage.

Monsieur le Maire propose une participation de 100 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête ce tarif.

**8. ONF : Prévisions de coupes 2014 – 037 210 032/2013 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prévisions de coupes telles quelles sont inscrites à l'état d'assiette de l'aménagement en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Décide de valider l'inscription à l'état d'assiette 2014 des parcelles dénommées ci-dessous :  
=> Parcelle 12 : Coupe d'amélioration sur une surface de 7,81 ha,  
=> Parcelle 13 : Coupe d'amélioration sur une surface de 6,79 ha,
2. Fixe comme suit la destination des coupes inscrites à l'exercice 2014 :  
Les produits seront vendus à l'Office National des Forêts conformément au Code Forestier.

**9. Questions diverses :**

- Lecture : - Courrier du sous-préfet de CHINON, condoléances suite au décès de M. FORGET,
- Rapport annuel 2012 du SMICTOM,
- Courrier de l'Inspection Académique : les élèves auront cours Mercredi 13 Novembre toute la journée,
- Le permis de construire de la centrale photovoltaïque a été accordé par la Préfecture le 21 Août 2013,
- Travaux de curage des fossés seront réalisés avant la fin de l'année sur certains secteurs de la commune,
- Thierry BENOIST informe les membres du Conseil Municipal du compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'APE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 30.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 27 Septembre 2013

Le Secrétaire de séance,  
**Thierry BENOIST**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**